

Conseil Municipal du

11 décembre 2017

à 18h00

N°ordre	12
N° identifiant	2017-0351

Titre 21 - Immobilisations corporelles - Dons de matériel du syndicat Mixte de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne

Rapporteur(s)	Francis CHALARD
Date de la convocation	21/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD

PJ. Convention ESCV - Ville de Poitiers

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents

41 M. Alain CLAEYS - **Maire**
Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU **Adjointes**
Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - Mme Anne GERARD - Mme Clotilde BALLOON - Mme Martine APERCE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI **Conseillers municipaux**

Absents

3 M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - M. Frédéric BOUCHAREB **Conseillers municipaux**

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Madame PERSICO Patricia	Monsieur PETIT Christian
		Monsieur CORONAS Patrick	Madame BREUILLE Coralie
		Madame GUERINEAU Diane	Monsieur BLANCHARD François
		Monsieur AIME Jules	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain
		Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Contrôle de gestion
------------------	--

Le syndicat mixte de l'ESCEM a notamment conventionné avec le syndicat mixte de l'ESCV afin de lui céder les mobilier et matériels divers (bureaux, chaises, tables, armoires et accessoires divers) présents dans les bâtiments qu'il occupait sur le campus de Poitiers. Ces biens étaient affectés à la mission de service public d'enseignement qu'avait confié l'ESCV à l'ESCEM.

Les deux structures n'exerçant plus cette mission de service public, il a été convenu que l'ESCV cède à ses membres (La Ville de Poitiers, le Conseil Départemental et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne) ces biens mobilier et matériel divers ; afin que ceux-ci les affectent à leurs missions de service public et d'intérêt général.

Il vous est proposé d'accepter ce don

POUR	48	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Patricia PERSICO, M. El Mustapha BELGSIR

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	18 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20171211- lmc173480-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.9
Nomenclature Préfecture	Prise de participation (SEM, etc...)

**CONVENTION PORTANT CESSION DE BIENS MOBILIERS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'ESCV A LA VILLE DE POITIERS**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de l'École Supérieure de Commerce de la Vienne (ESCV), inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro 258 600 972 00024 dont le siège est situé au 11 rue de l'Ancienne Comédie - 86001 POITIERS Cedex, représenté par son Président, Monsieur Claude LAFOND,

d'une part,

Et

La Ville de Poitiers, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 218 601 946 00013 dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, 15 Place du Maréchal Leclerc – CS10569 - 86021 Poitiers Cedex, représenté par le Maire, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2017,

d'autre part,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale de l'ESCV Vienne du 26 septembre 2017 autorisant la signature de la présente convention ;

VU la convention de cession de biens mobiliers conclue entre le Syndicat Mixte de l'École Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) et le Syndicat Mixte de l'ESC Vienne, en date du 22 juin 2017.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Le syndicat mixte de l'ESCEM a notamment conventionné avec le syndicat mixte de l'ESCV afin de lui céder les mobilier et matériels divers (bureaux, chaises, tables, armoires et accessoires divers) présents dans les bâtiments qu'il occupait sur le campus de Poitiers. Ces biens étaient affectés à la mission de service public d'enseignement qu'avait confié l'ESCV à l'ESCEM.

Les deux structures n'exerçant plus cette mission de service public, il a été convenu que l'ESCV cède à ses membres (La Ville de Poitiers, le Conseil Départemental et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne) ces biens mobiliers et matériel divers ; afin que ceux-ci les affectent à leurs missions de service public et d'intérêt général.

Sur cette base, la présente convention a été conclue entre les parties.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE CESSION

Le Syndicat Mixte de l'ESCV cède à la Ville de Poitiers un ensemble de biens mobiliers et de matériels, à titre gratuit.

Le transfert de propriété du mobilier et du matériel, dont la liste est jointe en annexe de la présente convention, sera réalisé dès signature de la présente convention par les deux parties.

Ces équipements ont vocation à être employés dans le cadre des missions d'intérêt général et de service public poursuivies par la Ville de Poitiers.

La Ville de Poitiers prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent au jour de la signature de la présente convention et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le Syndicat Mixte de l'ESCV.

Chaque partie se chargera de procéder aux opérations afférentes à la gestion de son inventaire.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'ENLEVEMENT

Le mobilier et les matériels cédés sont localisés dans les bâtiments du campus de Poitiers qui étaient affectés aux missions de service public du Syndicat Mixte de l'ESCEM.

L'enlèvement du mobilier et des matériels sera à la charge et sous la responsabilité exclusive La Ville de Poitiers. Ainsi, le Syndicat Mixte de l'ESCV dégage sa responsabilité vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour le traitement du matériel dès lors que la Ville de Poitiers a pris le matériel sous sa propre responsabilité.

Cependant, les biens objets de la présente convention demeureront sous la garde et la responsabilité du Syndicat Mixte de l'ESCV jusqu'au transfert effectif de propriété conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 1 de la présente convention.

ARTICLE 3 : ASSURANCES

L'ESCV et la Ville de Poitiers déclarent être titulaires des assurances nécessaires à la couverture des risques inhérents à la mise en application de la présente convention et plus particulièrement lors de l'organisation de l'enlèvement des mobiliers et matériels.

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers, en 4 exemplaires originaux, le

Pour le Syndicat Mixte de l'ESCV	Pour la Ville de Poitiers
Le Président,	Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
Claude LAFOND	Francis CHALARD

ANNEXE 1

Mobilier	Nb	Mobilier	Nb
Bureau	35	Grille beau bourg	1
Table ronde	4	Présentoir vertical	2
Caissons à roulettes	23	Perroquet	4
Caissons juxtaposables	9	Lampe halogène	2
Armoires juxtaposables	4	Tableau Velléda	7
Armoires hautes	21	Tableau en liège	25
Armoire/bibliothèques hautes bois	5	Vitrine affichage	3
Armoires basses	6	Table de réunion de 12 à 16 personnes	1
Armoires très basses	2	Chaises de réunion	65
Armoire basse en bois	1	Chaises de bureau	23
Bibliothèques en bois basses	2	Fauteuils de bureau	2
Organiseurs pvc gris	3	Ilot 4 plateaux	1
Clastras anti bruit nuage	2	Banque d'accueil	1
Présentoir en bois bas	3	Meuble Présentoir	1
Table rectangulaire	20	1 console demi-lune	1
Corbeille à papier	50		
Panneau signalétique	2		
		TOTAL :	331











